Nations Unies S/2012/688



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 septembre 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 septembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de transmettre la lettre ci-jointe, datée du 21 août 2012, par laquelle le Secrétaire général délégué de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, M. Alexander Vershbow, m'a transmis le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1er avril au 30 juin 2012 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-50101 (F) 110912 130912





Annexe

En application du paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) pour la période du 1er avril au 30 juin 2012 (voir pièce jointe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce rapport à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Alexander **Vershbow**

Pièce jointe

Rapport sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

Introduction

1. Le présent rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) fait suite à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et couvre la période du 1er avril au 30 juin 2012.

2. Au 30 juin 2012, le nombre total des soldats de la KFOR présents sur le théâtre des opérations était de 5 500. Cet effectif comprenait le bataillon de la Force de réserve opérationnelle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) toujours déployé dans le nord du Kosovo.

Conditions de sécurité et opérations

3. Sur le plan de la sécurité, la situation est restée globalement calme sur le théâtre des opérations, mais tendue dans le nord du Kosovo. Durant la période considérée, la KFOR a continué de contribuer au maintien d'un climat sûr et à l'amélioration de la liberté de circulation au Kosovo, au nord de la rivière Ibar. Elle a continué d'utiliser sa connaissance du terrain pour déployer rapidement des forces de manœuvre et des unités de réserve afin de prévenir la violence et de gérer les crises. Si les convois logistiques composés de véhicules de la KFOR et de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) qui se dirigeaient vers les postes frontière 1 et 31 ont généralement pu circuler sans entrave, les convois de l'EULEX continuent d'être bloqués sporadiquement dans le nord du Kosovo.

4. À partir du 4 avril 2012, plusieurs incidents interethniques se sont produits dans différentes parties du Kosovo, ce qui a fait monter la tension au sein de la population locale. Selon les médias, des motifs ethniques étaient à l'origine du meurtre d'un Kosovar albanais survenu le 8 avril 2012 dans le nord de Mitrovica, dans un quartier ethniquement mélangé et sujet à la violence interethnique. Afin d'éviter que la tension ne s'aggrave, les autorités locales kosovares et les représentants des Serbes kosovars de Mitrovica ont demandé l'appui de la KFOR, qui a déployé des forces supplémentaires[1] dans le nord de Mitrovica.

5. La situation à la frontière administrative demeure calme, les incidents qui surviennent étant réglés lors des réunions régulières de la Commission mixte d'application.

6. Les 6 et 20 mai 2012, les élections parlementaires et présidentielle serbes ont été supervisées au Kosovo par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La KFOR a accru sa présence dissuasive dans les zones à risques et, partout au Kosovo, a positionné ses forces de façon à désamorcer ou à régler les éventuels incidents. En outre, elle a patrouillé dans les environs de zones sensibles afin de rassurer la population et de contrecarrer les individus, groupes ou organisations opposés aux élections afin de réduire les risques de heurts interethniques. Aucun incident n'a été signalé pendant les élections. L'étroite

[1] Une compagnie de manœuvre tactique de la KFOR en plus de l'Unité multinationale spécialisée de la KFOR.

collaboration entre l'OSCE, l'EULEX, les autorités kosovares et la KFOR s'est avérée très efficace pour prévenir tout heurt grave et réduire le risque de violence.

7. Afin de rétablir la liberté de circulation sur la route principale « Bull »[2], la KFOR a entrepris de retirer le barrage permanent de Rudare le 1er juin 2012. Au cours de cette opération d'une journée, le personnel et les véhicules de la KFOR ont été plusieurs fois la cible de locaux armés de pierres et d'armes à feu. La KFOR a répliqué en lançant du gaz incapacitant (gaz lacrymogène) et en déployant le dispositif antiémeute. Trois soldats de la KFOR ont été blessés par balle. Le 16 juin 2012, à la demande de l'EULEX, la KFOR a mené une opération visant à fermer les points d'entrée clandestins situés près du poste frontière 31 (Brnjak) afin d'obliger les Serbes du Kosovo se rendant de la partie nord du Kosovo à la Serbie centrale à utiliser le poste frontière 31. Les Serbes kosovars ont protesté de façon non violente et l'opération s'est déroulée sans incident.

8. Le 1er juin 2012, la nouvelle réglementation concernant les plaques minéralogiques kosovares a commencé à être appliquée dans le cadre de l'accord entre Belgrade et Pristina sur la liberté de circulation. Au sud de l'Ibar, la police du Kosovo continue de confisquer les anciennes plaques émises par la Serbie. Dans le nord du Kosovo, les véhicules dotés des anciennes plaques peuvent passer, mais l'EULEX informe les conducteurs traversant aux postes frontière 1 et 31 que les véhicules doivent désormais être immatriculés au Kosovo.

9. Les fêtes serbes commémorant l'anniversaire de la bataille de Kosovo Polje (1389), le jour de la Saint Vitus (Vidovdan), ont été plus imposantes que les années précédentes. La marche annuelle de Vidovdan, qui dure deux semaines, a commencé le 14 juin à l'église Saint-Sava, à Belgrade, et s'est achevée le 28 juin sur une cérémonie pacifique organisée au monument de Gazimestan au Kosovo, à laquelle environ 3 000 Serbes ont assisté. Deux incidents ont été signalés, à Merdare et dans le quartier de l'hôtel Victory, à Pristina, mais il est difficile de déterminer les faits car les forces de la KFOR n'étaient pas sur place et les versions qui en ont été données sont contradictoires. Tout au long de la période de commémoration, la KFOR a maintenu une présence dissuasive dans les zones à risques et posté ses forces de façon qu'elles puissent étouffer dans l'œuf d'éventuels incidents ou y réagir.

10. La responsabilité concernant la sécurité du monastère de Dević a été transférée par la KFOR à la police du Kosovo le 1er juin 2012. Le monastère de Dević était le septième site doté d'un statut spécial dont la KFOR a retiré ses forces fixes depuis mars 2010. Les deux sites dont la responsabilité doit encore être transférée à la police kosovare sont le monastère Dečani et le patriarcat de Peć.

Résumé

11. Au cours de la période considérée, la KFOR a, en coordination avec l'EULEX, les autorités kosovares et la police du Kosovo, continué de contribuer à maintenir un climat sûr et à assurer la liberté de circulation au Kosovo. Dans le nord du Kosovo, la situation est demeurée instable et plusieurs barrages temporaires continuent d'entraver la libre circulation de la population locale et des convois logistiques de l'EULEX. Les élections présidentielle et parlementaires de mai 2012 ont été menées sous la supervision de l'OSCE sans problème majeur. L'étroite coopération entre

[2] Principale route reliant Mitrovica, Leposavić et le poste frontière 1.

l'OSCE, l'EULEX, la police du Kosovo et la KFOR (intervenante de troisième ligne) s'est avérée très efficace. La KFOR continue de surveiller étroitement les conditions de sécurité sur le terrain et maintient sa position dissuasive afin d'être en mesure de réagir de façon rapide et décisive si nécessaire.